

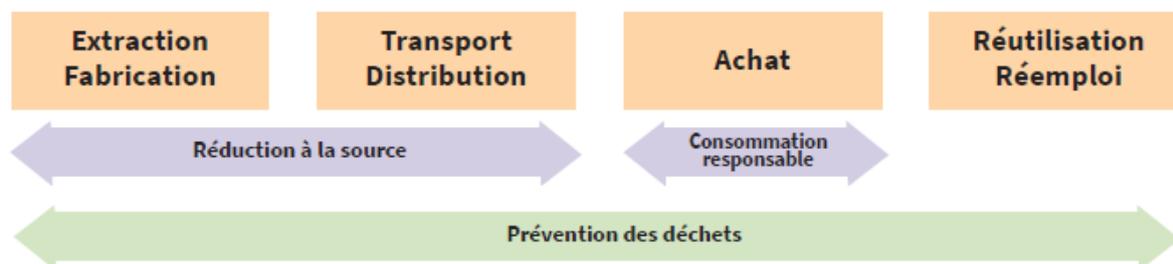
Table des matières

1.	Contexte	4
1.1.	Cadre réglementaire.....	4
1.2.	Situation de Cap Atlantique	6
1.2.1.	Constitution de l'équipe projet	6
1.2.2.	Groupes de travail thématiques.....	6
1.2.3.	Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES)	7
1.2.4.	Evaluation du programme.....	8
2.	Etat des lieux du territoire.....	9
2.1.	Présentation de la Communauté d'Agglomération	9
2.1.1.	Fiche d'identité du territoire	9
2.1.2.	Dynamique socio-démographique	10
2.1.3.	Dynamique économique	11
2.1.4.	Cadre de vie.....	12
2.2.	Les compétences de l'agglomération.....	12
3.	La Direction Prévention et Gestion des Déchets.....	13
3.1.	Les équipements	14
3.2.	L'organisation de la collecte des déchets sur le territoire	14
3.3.	Le financement.....	16
4.	La production de déchets sur le territoire.....	16
4.1.	Les ordures ménagères résiduelles	17
4.2.	La collecte sélective.....	18
4.3.	Les déchèteries.....	19
5.	La démarche de prévention des déchets	20
5.1.	Les orientations politiques	20
5.2.	Synthèse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM).....	21
6.	Les objectifs du programme.....	22
6.1.	Les objectifs stratégiques	22
6.2.	Les objectifs quantitatifs	24
6.3.	Moyens et indicateurs.....	25
6.3.1.	Moyens matériels et financiers	25
6.3.2.	Indicateurs du PLPDMA.....	25
7.	Programme d'actions	26
8.	Lexique	50

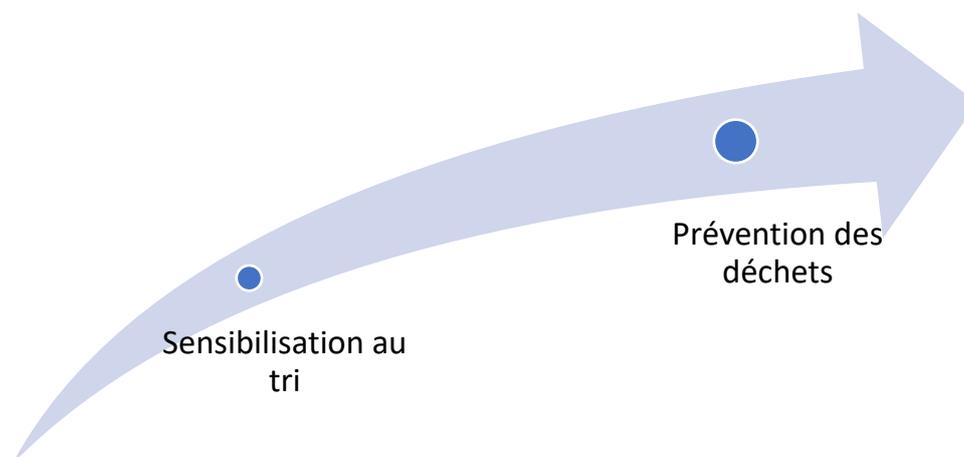
1. Contexte

Les politiques publiques relatives aux déchets, initialement concentrées sur l'élimination des déchets, sont aujourd'hui axées vers la prévention des déchets.

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits. Il s'agit d'une démarche globale qui vise à économiser les matières premières épuisables, limiter les impacts liés aux étapes de production et diminuer le coût de la gestion des déchets.



On distingue la **prévention quantitative** qui tend à éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou substances qui contribueront aux flux de déchets et la **prévention qualitative** qui vise à limiter la nocivité des déchets.



1.1. Cadre réglementaire

Les actions de prévention et de gestion des déchets s'inscrivent dans un cadre législatif national et régional. Ainsi, plusieurs lois encadrent la prévention des déchets :

- Les lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010

La loi Grenelle 1, du 3 Août 2009, fixe un objectif de réduction des ordures ménagères et assimilées de 7% en 5 ans.

La loi Grenelle 2, du 12 Juillet 2010, impose à toutes les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés, l'instauration d'un programme local de

prévention des déchets ménagers et assimilés. Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précise, quant à lui, le contenu des PLPDMA, leurs modalités d'élaboration et de révision.

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015

Cette loi renforce la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire » : l'objectif est d'utiliser efficacement les ressources, pour permettre la mutation de notre économie vers un mode plus économe en ressources, restant porteur de croissance économique.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire.

Cette loi a prescrit également à tous les EPCI de plus de 20 000 habitants l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : un document de planification territoriale de 6 ans, dont la finalité est à la fois stratégique et opérationnelle. Il doit prendre en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- ▶ La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- ▶ L'adaptation du territoire au changement climatique ;
- ▶ La sobriété énergétique ;
- ▶ La qualité de l'air ;
- ▶ Le développement des énergies renouvelables. (EnR).

Le PCAET de Cap Atlantique a été adopté lors du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021.

- La loi NOTRe d'août 2015

Cette loi a confié aux Régions la compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets, avec la mission de bâtir un **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**.

Ce plan a notamment vocation à répondre, à l'échelle du territoire régional, aux exigences réglementaires européennes et nationales sur la prévention et la gestion des déchets. Il est un des éléments constitutifs du SRADDET, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires dont le contenu est également précisé par la loi NOTRe.

- La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECE) n° 2020-105 du 10 février 2020

Cette loi a pour objectifs de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage et d'accroître la transformation vers une économie circulaire, en mettant l'accent sur la réduction des déchets à la source.

Elle se décline en cinq grands axes :

- ▶ Sortir du plastique jetable ;
- ▶ Mieux informer les consommateurs ;
- ▶ Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire.
- ▶ Agir contre l'obsolescence programmée.
- ▶ Mieux produire.

1.2. Situation de Cap Atlantique

la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique est engagée dans une politique ambitieuse depuis 2003 avec la volonté d'offrir un service adapté et de qualité à un coût maîtrisé.

Précurseur en matière de prévention, Cap Atlantique propose des actions pour limiter la production de déchets depuis sa création avec la mise à disposition gratuite de composteurs aux habitants du territoire, mais aussi la mise en place de nombreuses animations visant à sensibiliser la population au quotidien.

La Labélisation « Territoire Zéro déchet – Zéro gaspillage » en 2016, a permis à la collectivité la reconnaissance de son engagement d'inscrire la démarche de prévention dans les orientations politiques.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés (PLPDMA) de Cap Atlantique doit permettre de poursuivre l'engagement de la collectivité dans la réduction des déchets non valorisables du territoire et d'optimiser la valorisation des autres déchets tout en fixant des objectifs réalistes en lien avec les attentes du plan régional et du plan national de gestion des déchets.

Ce programme fixe des objectifs de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et décrit le plan d'actions visant à atteindre les objectifs. Il est mis en œuvre pendant 6 ans.

1.2.1. Constitution de l'équipe projet

Selon le décret du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, le pilotage du PLPDMA est organisé autour de:

- ▶ l' élu-référent
- ▶ l'animateur du programme
- ▶ l'équipe projet

L'équipe projet, constituant le Comité de Pilotage est constituée des élus référents (membres de la commission GSU), de l'animateur et de plusieurs membres de la Direction Prévention et Gestion des Déchets :

- ▶ M. BODET, Vice-Président, chargé de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets
- ▶ Alain FOURNIER, Délégué à la gestion des déchets
- ▶ Soizic LEYGONIE, Directrice Prévention et Gestion des Déchets
- ▶ Matthieu SAJOT, Responsable du service « ressources »
- ▶ Gaëlle PERRIER, Chargée d'études et de prévention

1.2.2. Groupes de travail thématiques

Des groupes de travail thématiques ont été mis en place sur trois thématiques (Communication/prévention – Financement du SPGD – Evolutions du service) pour aider l'équipe-projet à déterminer les orientations stratégiques de la collectivité.

Ces groupes sont constitués de

- ▶ L'équipe projet
- ▶ Des élus de la commission GSU
- ▶ Des agents de la collectivité (Direction « Prévention et Gestion des Déchets » et Direction « Eau, Assainissement, Bâtiments et Infrastructures »)

Les grandes étapes de l'élaboration:

	Nov 21	Déc. 21	Jan. 22	Fév. 22	Mar. 22	Avr. 22	Mai 22	Juin	Juil. 22	Aout 22	Sep. 22	Oct. 22	Nov. 22	Déc. 22
Rédaction du dossier														
GT1 : Présentation du projet (enjeux et déroulement et attentes)														
GT2 : définition des objectifs														
GT3 : Elaboration des pistes d'actions														
Construction du plan d'actions														
Validation des instances														

Sur toute la durée du PLPDMA d'autres groupes de travail thématiques seront mis en place pour accompagner la mise en œuvre des actions. Ces groupes de travail regrouperont des membres de la commission GSU, des techniciens de Cap Atlantique et des acteurs locaux œuvrant sur la thématique (experts, partenaires, relais...)

Les thématiques des différents groupes de travail sont évolutives pour maintenir de la souplesse et ainsi permettre d'adapter les actions tout au long du programme. De nouvelles actions pourront être intégrées selon les besoins et les conclusions des différents groupes de travail. De la même façon, de nouveaux acteurs pourront être sollicités selon l'avancement des actions pour répondre au besoin.

1.2.3. Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES)

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) donne un avis sur le projet de PLPDMA, suit tous les ans l'avancée du programme, et évalue tous les 6 ans les résultats obtenus.

La CCES est représentée par la Commission « Gestion des Services Urbains ».

Cette composition pourra être remaniée et enrichie au fur et à mesure de l'avancée du programme et des nouveaux partenariats à venir.

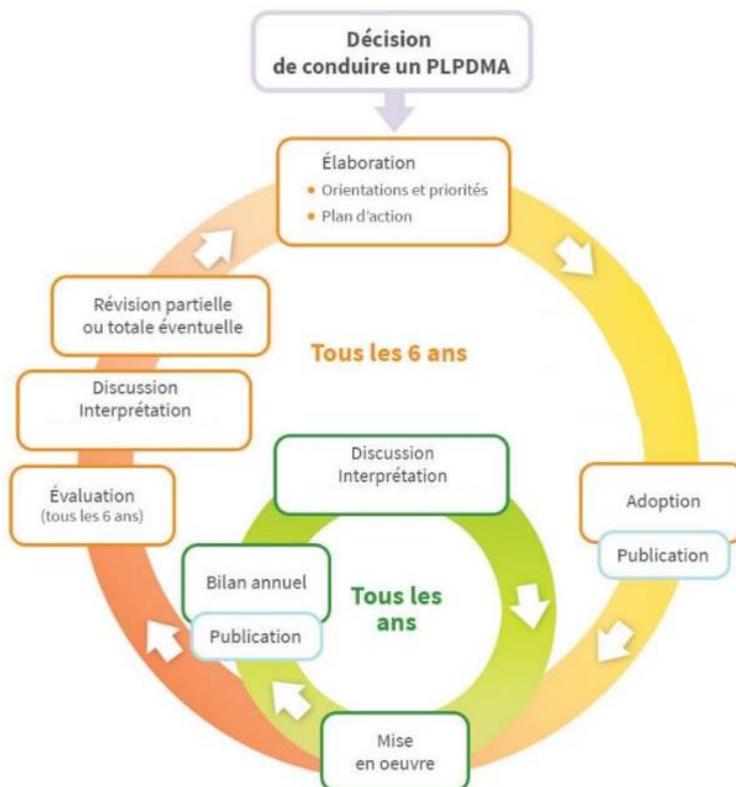
Le graphisme suivant explique la gouvernance choisie du PLPDMA de Cap Atlantique :



1.2.4. Evaluation du programme

Le Programme Local de Prévention des Déchets de Cap Atlantique donne les orientations pour les six années à venir. Il se veut adaptable et pourra être amené à évoluer dans son contenu sous l'égide de son comité de pilotage et des décisions de l'Assemblée Délibérante de Cap Atlantique.

Le plan d'action proposé et l'avancement seront évalués tous les ans par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi selon le schéma suivant :



2. Etat des lieux du territoire

Le diagnostic ci-après est issu du travail mené par l'agglomération dans le cadre de son projet de territoire.

2.1. Présentation de la Communauté d'Agglomération

2.1.1. Fiche d'identité du territoire

Issue de la fusion du Syndicat Intercommunal de la Côte d'Amour et de la Presqu'île de Guérande (SICAPG), du SIVOM d'Herbignac, de la Communauté de Communes de la Côte du Pays Blanc (CCCPB), la **Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique** – Cap Atlantique – est une intercommunalité créée en 2003 dans le but de former un espace de solidarité fiscale, gérer en commun des activités, des services publics et se regrouper afin de réaliser des projets ensemble.

Cap Atlantique se situe sur deux régions (Pays de La Loire et Bretagne) et deux départements (Loire Atlantique et Morbihan) et regroupe **15 communes** :



- ▶ **12 en Loire Atlantique** : Assérac, Batz-sur-Mer, Guérande, Herbignac, La Baule-Escoublac, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard et Saint-Molf.
- ▶ **3 en Bretagne** : Camoël, Férel et Pénestin.

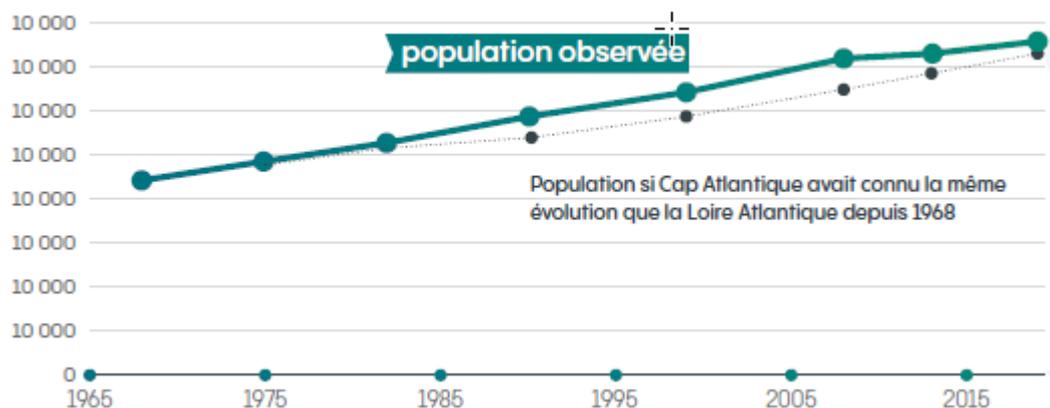
La population municipale est de 75 119 habitants (Donnée INSEE 2019 applicable en 2022) et la population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de 112 751 habitants (Donnée du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales 2021 applicable en 2022).



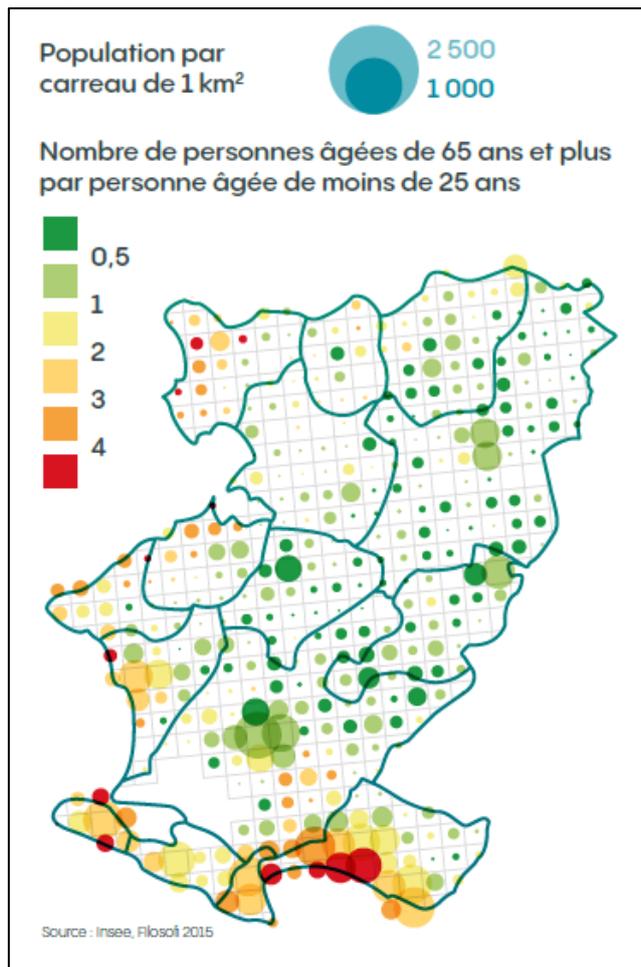
2.1.2. Dynamique socio-démographique

Le territoire connaît une croissance modérée de sa population, + 0,7 %/an entre 2013 et 2019, contre +1,5% à l'échelle de la Loire-Atlantique. Cette croissance démographique est essentiellement portée depuis 30 ans par le solde migratoire (personnes qui s'installent sur le territoire moins personnes qui quittent le territoire), le solde naturel (naissances - décès) étant négatif depuis la fin des années 90 (plus de décès que de naissances).

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE CAP ATLANTIQUE



La dynamique démographique révèle également un phénomène de **vieillesse de la population**, plus prononcé sur le territoire qu'au niveau national.



A l'échelle de l'agglomération, cette tendance de vieillissement concerne plus particulièrement les communes littorales.

Pour certaines villes, on comptabilise même un jeune âgé de moins de 25 ans pour quatre seniors (cercle rouge).

La dynamique de vieillissement de la population est le résultat de la qualité du cadre de vie offert par le territoire qui attire les retraités, mais aussi de la structuration du parc de logements, trop peu diversifié. Celui-ci, composé majoritairement de propriétaires (72% du parc est composé de propriétaires contre 26% de locataires), ne permet pas de répondre au parcours résidentiel de la population : phénomène de décohabitation, d'accueil des nouveaux arrivants, des travailleurs saisonniers, ou de ruptures familiales. Le parc locatif subit donc une forte pression, notamment le parc de logements sociaux, qui reste encore modéré même si on observe une forte progression de celui-ci depuis 2010.

Les résidences secondaires constituent également un facteur de complexité pour le parcours résidentiel, le parc de logements secondaires étant plus important que celui des résidences principales. La présence d'un nombre important de résidences secondaires limite donc le stock de logements disponibles pour les résidents permanents et constitue également une des raisons du coût élevé de l'immobilier sur le territoire, tant pour le locatif que pour l'accès à la propriété. Le territoire reste l'un des plus onéreux du département, ce qui rend plus difficile le maintien ou l'accès à notre espace pour les plus jeunes, les résidents et les travailleurs.

2.1.3. Dynamique économique

D'un point de vue économique, le territoire connaît un dynamisme modéré sur la dernière décennie, en comparaison de la croissance observée à l'échelle départementale. L'emploi salarié privé a certes augmenté de 3% entre 2010 et 2019, mais la croissance apparaît faible quand elle est comparée à celle l'emploi salarié sur la Loire-Atlantique (+ 20%).

L'activité touristique constitue un des socles de ces emplois.

2.1.4. Cadre de vie

Le territoire à la fois littoral, rural, périurbain est caractérisé par une interdépendance forte entre l'homme et la nature. 81% du territoire est occupé par des espaces agricole, naturel, forestier et de milieux aquatiques.

Le territoire se caractérise, encore plus que d'autres territoires, par son rapport à l'eau. Historiquement, la ressource en eau constitue une des premières compétences de l'Agglomération. Entre estuaires, marais et océan, le territoire est composé d'un réseau hydrographique dont de nombreuses activités primaires et touristiques sont directement dépendantes de sa qualité : 63 zones de baignades ont été fermées en 2020 ce qui a eu des conséquences directes sur différents acteurs. Cette dépendance se traduit également par de nombreux enjeux et vulnérabilités pour le territoire : risque inondation, disponibilité de la ressource en eau, érosion côtière, réchauffement climatique, en lien avec la capacité du territoire à s'adapter à son caractère « desséchant » du fait de la présence de nombreux marais. Cette qualité écologique du territoire, reconnue par un classement national et européen d'une trentaine de sites, est aussi soumise à la pression de l'urbanisation, or ces sites sont garants du territoire du bien vivre et d'un mode de vie durable.

2.2. Les compétences de l'agglomération

Les actions de la Communauté d'Agglomération s'inscrivent dans le cadre de 22 compétences :

Compétences obligatoires :

- Développement économique et touristique
- Aménagement de l'espace
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Alimentation en eau potable
- Assainissement des eaux usées (collectifs et non collectif)
- Gestion des eaux pluviales

Compétences optionnelles :

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

Compétences supplémentaires :

- Etudes d'intérêt communautaire
- Soutien par des actions d'intérêt communautaire à la maîtrise de la demande d'énergie
- Création ou aménagement et entretien de voies, chemins, sentiers pédestres, équestres et cyclables d'intérêt communautaire
- Enseignement musical
- Autres actions dans le domaine de l'eau
 - Prévention des submersions marines
 - Protection des milieux aquatiques
 - Gestion d'ouvrages
- Infrastructures et réseaux de communication électroniques
- Equipement funéraire
- Tourisme
- Service d'incendie et de secours

3. La Direction Prévention et Gestion des Déchets

Au titre de sa compétence « collecte et traitement » des déchets ménagers et assimilés, la collectivité mène une politique ambitieuse dans le but d'être en cohérence avec ses trois lignes directrices :

- satisfaire ses administrés en répondant au mieux à leurs besoins en matière de qualité de service rendu ;
- agir en adéquation avec les réglementations européennes et nationales notamment en matière de protection de l'environnement par une gestion « plus durable » des déchets ;
- maîtriser les coûts du service.

3.1. Les équipements

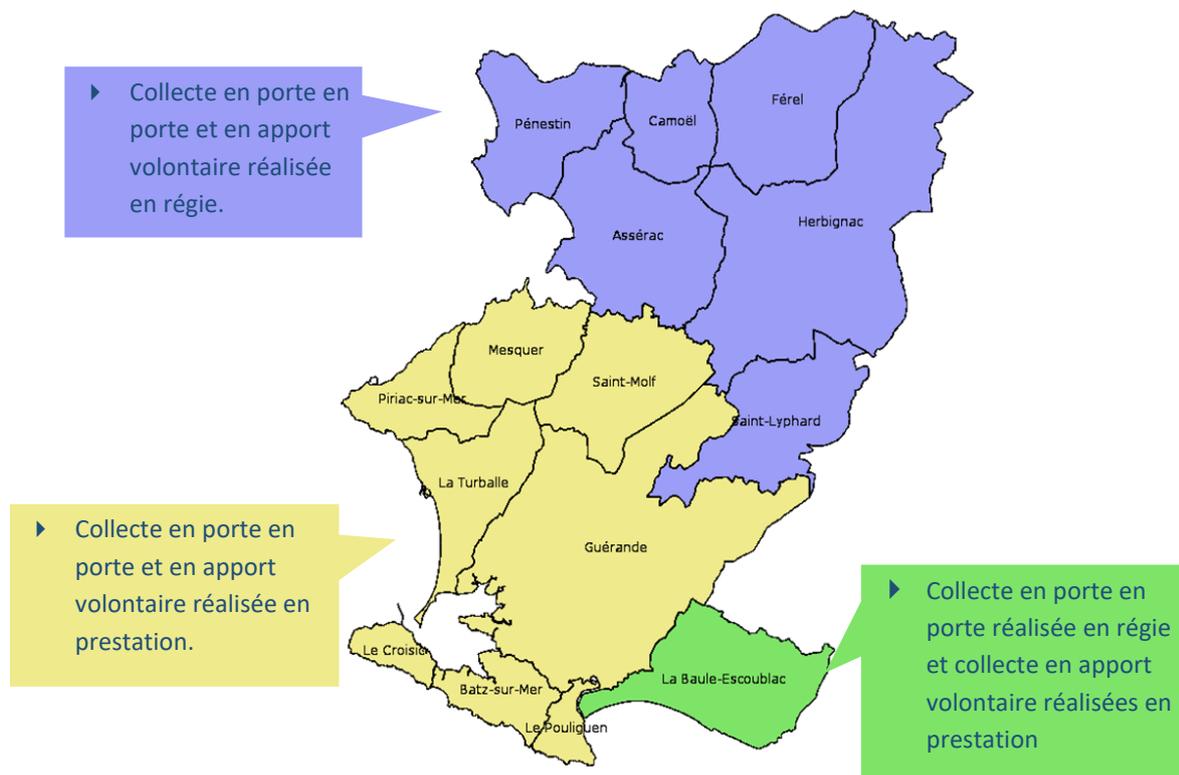
Pour ce faire la collectivité dispose des équipements suivants :



3.2. L'organisation de la collecte des déchets sur le territoire

Sur le territoire de Cap Atlantique, la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables s'effectue, soit en régie par les agents de la collectivité, soit par un prestataire privé.

La carte et la légende ci-dessous illustrent le fonctionnement de la collecte :



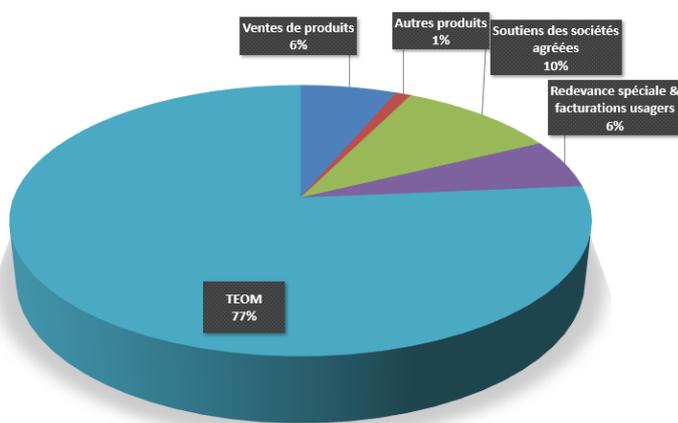
Le tableau ci-dessous résume l'organisation de la collecte sur le territoire :

Type de déchets	Pré-collecte	Collecte	Exutoire
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Collecte en Porte à porte (PAP) et/ou en Apport Volontaire (AV) ▶ En C1 ou C2 (passage en C2 ou C3 sur certains secteurs en saison) ▶ En régie ou en prestation selon les secteurs 	Unité de Valorisation Energétique (UVE) située à Nantes (44) + Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) située à Changé (53)
Collecte sélective Multi-Matériaux (emballages et papiers)		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Collecte en Porte à porte (PAP) et/ou en Apport Volontaire (AV) ▶ En C0.5 ou C1 (selon les secteurs) / C0.5 à C2 en saison ▶ En régie ou en prestation selon les secteurs 	Tri avant recyclage auprès des différents repreneurs à Le Rheu (35)
Collecte sélective Cartons		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Collecte en Apport Volontaire (AV) ou en déchèterie 	
Collecte sélective Verre		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Collecte en Apport Volontaire (AV) ▶ En régie ou en prestation selon les secteurs 	Recyclage à Cognac (16)
Biodéchets (déchets alimentaires)	Compostage individuel OU Compostage collectif Composteurs mis à disposition gratuitement par Cap Atlantique.		Sur place
Déchets occasionnels (hors végétaux)		Plateforme ou benne dédiée en déchèterie	Filières spécifiques selon les flux
Déchets occasionnels (végétaux)		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plateforme ou benne dédiée en déchèterie ▶ Station de broyage située à Guérande ▶ PAP (seulement sur La Baule) 	Broyage au sein des déchèteries et épandage en milieu agricole

3.3. Le financement

Pour l'année 2021, la participation des habitants de Cap Atlantique, par le biais de la TEOM, finance 77% du service public de gestion des déchets.

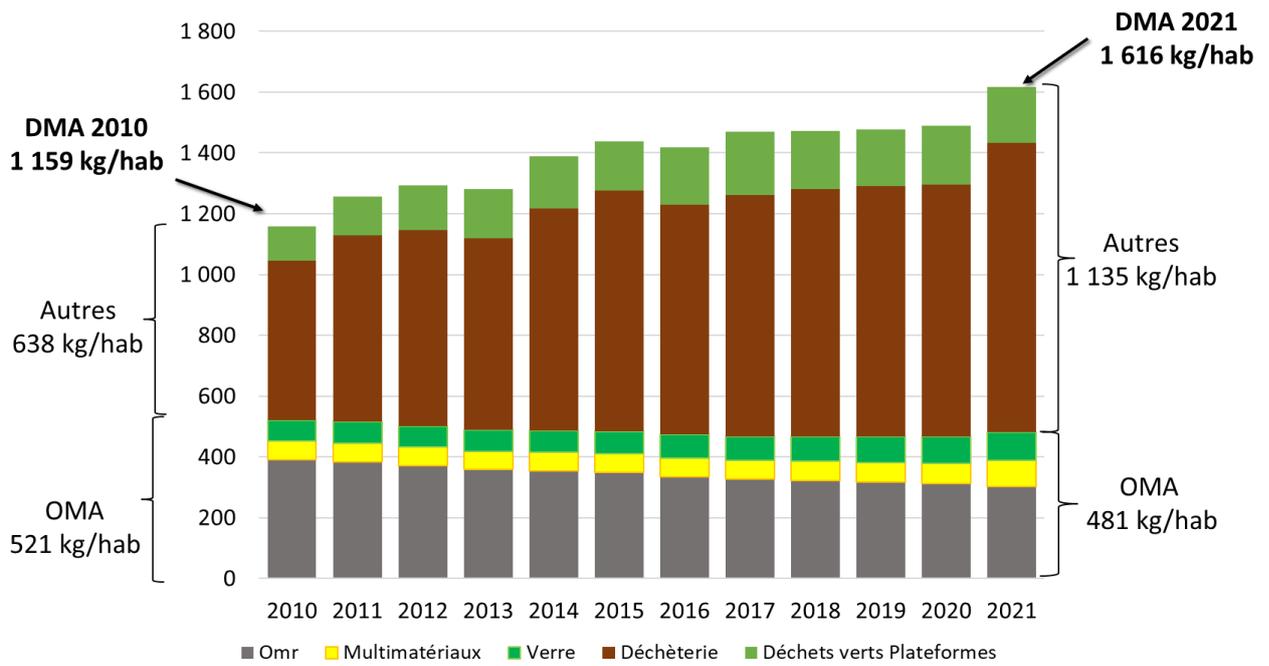
Le reste des recettes provient des filières dites à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) (CITEO, ECOSYSTEM, ECOMOBILIER, ECODDS, etc.), de la vente des matériaux pour le recyclage (plastiques, métaux, cartons, etc.), de redevances liées à l'importance du service rendu et de subventions (Etat, Région, Département, ADEME, etc.).



4. La production de déchets sur le territoire

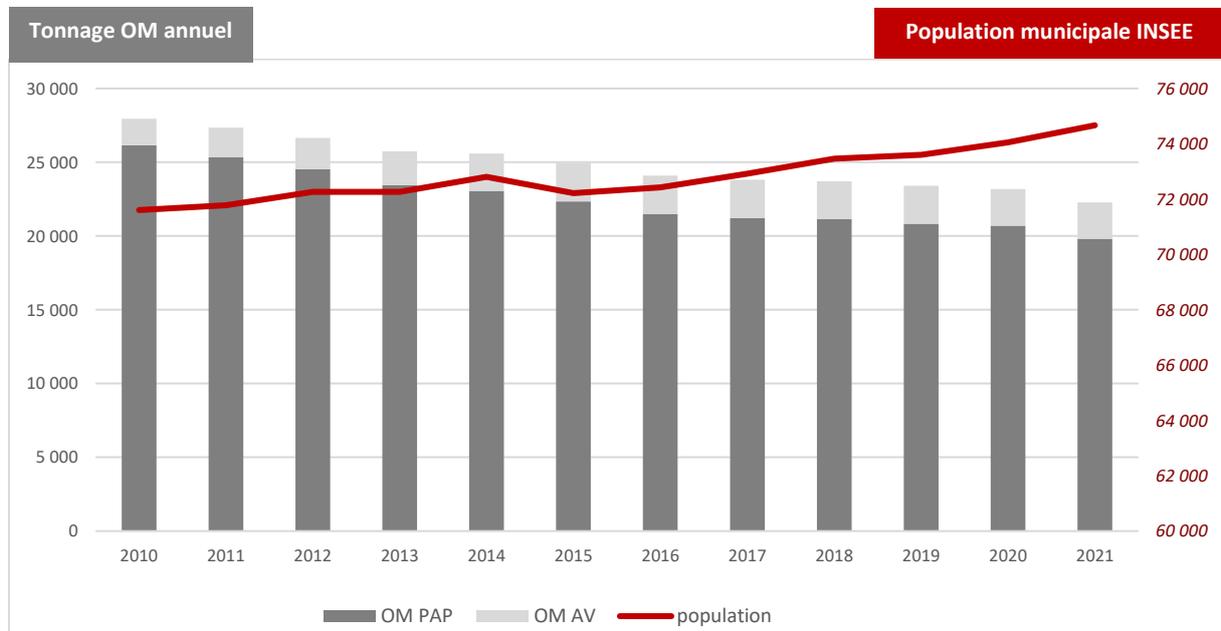
Les ratios annuels de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés par Cap Atlantique sont passés de 1 159 à 1 606 kg par an et par habitant entre 2010 et 2021 avec une très forte augmentation des déchets déposés en déchèterie (notamment déchets verts et gravats) mais une diminution du ratio d'ordures ménagères et assimilées.

Kg/hab.	OMR	Multi-matériaux	Verre	Cartons	Encombrants	Non valorisables	Déchets verts	Gravats	Autres flux	Veille propreté	TOTAL
2010	390	60	69	0	2	93	271	183	90	1	1 159
2019	318	64	84	5	1	134	412	284	166	2	1 470
2020	313	66	88	5	1	134	471	253	173	2	1 506
2021	298	85	91	4	1	149	432	358	188	1	1 606



4.1. Les ordures ménagères résiduelles

Depuis 2010, le tonnage des ordures ménagères collectées sur le territoire diminue régulièrement (- 20,3%) malgré l'augmentation de la population.



Pour la 1^{ère} fois en 2021 le ratio à l'habitant est passé sous le seuil des 300 kg / habitant.

En comparaison avec les autres collectivités touristiques, le ratio d'ordures ménagères résiduelles sur le territoire de Cap Atlantique est plus faible que le ratio départemental ou national mais plus élevé que le ratio régional.

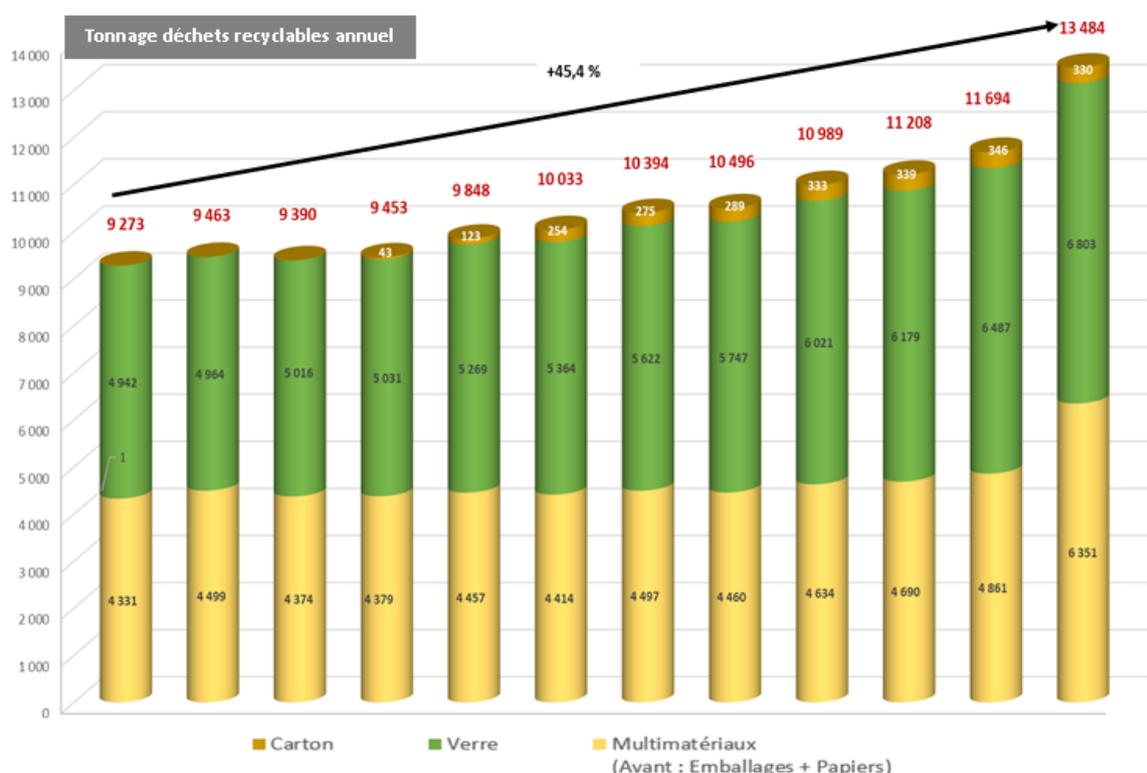
POPULATION INSEE : Collectivités touristiques (2019)	Cap Atlantique	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg OMR / hab.	298,4	311,6	282,5	410,4
<i>Ecart / Cap Atlantique</i>		<i>- 4,2 %</i>	<i>+ 5,7 %</i>	<i>- 27,3 %</i>

4.2. La collecte sélective

Le tonnage des déchets valorisables progresse constamment depuis 2010 avec notamment une forte hausse en 2021 suite à la mise en œuvre du schéma directeur de collecte (passage d'une collecte en sac à une collecte en bac, collecte séparée papiers/ emballages à une collecte en multi-matériaux et déploiement des extensions).

L'augmentation des tonnages concerne aussi bien le flux « multi-matériaux » que celui du verre.

En 2021, le tonnage des déchets recyclables atteint 13 484 tonnes collectées sur l'ensemble du territoire (multi-matériaux en porte à porte et en apport volontaire + verre en apport volontaire + carton en apport volontaire). Cela représente une moyenne de 181 kg/habitant (population municipale INSEE de 74 669 habitants) ou 121 kg/habitant (population DGF—Dotation Globale de Fonctionnement de 111 093 habitants).



Les ratios à l'habitant pour les déchets multi-matériaux et pour le verre sont supérieurs aux autres collectivités touristiques :

POPULATION INSEE : Collectivités touristiques (2019)	Cap Atlantique	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg MM/ hab. <i>MM : Ecart / Cap Atlantique</i>	85,1	65,5 <i>+ 29,8 %</i>	84,9 <i>+ 0,2 %</i>	75,0 <i>+13,5 %</i>
Kg verre / hab. <i>Verre : Ecart / Cap Atlantique</i>	91,1	77,1 <i>+ 18,2 %</i>	84,0 <i>+ 8,5 %</i>	72,6 <i>+ 25,5 %</i>

4.3. Les déchèteries

Les tonnages des déchèteries sont passés de 37 598 tonnes en 2010 à 71 227 tonnes en 2021, soit +89,2 % en lien avec le déploiement de nouvelles filières et l'amélioration du geste de tri des usagers.

Certains flux comme les gravats, les déchets verts ou le tout-venant sont très conséquents et nécessitent des actions plus spécifiques pour permettre de les réduire à la source et ainsi limiter les tonnages déposés en déchèteries.

Le tableau ci-après reprend l'évolution des tonnages ces dernières années :

	2010	2018	2019	2020	2021	Evolution % 2020 / 2021	Evolution % 2010 / 2021
Non valorisables	6 664	9 550	9 864	9 955	11 125	+ 11,8%	+ 67 %
Déchets verts (hors plateforme)	11 329	21 106	17 647	19 860	19 300	-2,8%	+ 70,4 %
Métaux	1 082	1 984	1 979	2 148	2 144	-0,2%	+ 98,1 %
Cartons (<i>seulement ceux collectés en déchèterie et pas en point d'apport volontaire</i>)	856	1 455	1 560	1 579	1 655	+ 4,8%	+ 93,4 %
Bois	3 491	4 940	5 016	5 088	5 200	+ 2,2%	+ 49 %
DEA - Déchets d'Eléments d'Ameublement	0	1 605	2 005	2 219	3 113	+ 40,3%	+ 94,0 %* *2018-2021
Gravats	13 128	17 434	20 935	18 761	26 742	+ 42,5%	+ 103,7 %
DEEE - Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	813	1 209	1 225	1 243	1 298	+ 4,4%	+ 59,6 %
DDS - Déchets Diffus Spécifiques (<i>EcoDDS et hors EcoDDS</i>)	113	262	183	287	304	+ 5,9%	+ 69,0 %
Autres flux	123	249	242	282	346	+ 22,8%	+ 180,3 %
TOTAL	37 598	59 793	60 655	61 420	71 227	+ 15,8%	+ 89,2 %

⇒ CONCLUSION : état des lieux des flux et des performances

L'analyse des tonnages mettent en avant des flux à forts enjeux :

- Le tout-venant (**ou « non valorisable »**) qui représente 13% des tonnages collectés en déchèterie en 2021 a fortement augmenté entre 2010 et 2021 (+67%) malgré la création de nouvelles filières (mobilier).
Ce flux contient encore beaucoup de déchets qui seraient susceptibles d'être valorisés (sous forme matière ou sous forme énergétique) et d'objets ou d'équipements susceptibles d'être réemployés, alors qu'ils sont actuellement enfouis.
- Les gravats représentent 32% des tonnages collectés en 2021 et les tonnages collectés ne cessent d'augmenter. Aujourd'hui, ces déchets sont envoyés vers une Installation de Stockage des Déchet Inertes (ISDI)
- Les déchets verts qui constituent le plus gros flux pour la collectivité avec près de 33 000 tonnes collectées en 2021 dans les déchèteries et les plateformes de traitement des végétaux de la collectivité (38% des tonnages). Même si ces déchets sont valorisés en amendement agricole localement, ils pourraient, pour la plupart, être valorisés sur place chez l'habitant, sans passer par les équipements de la collectivité.

Les tonnages issus des autres flux progressent également mais plus légèrement. Ils sont aujourd'hui valorisés.

5. La démarche de prévention des déchets

5.1. Les orientations politiques

Les engagements politique sur le mandat 2014 – 2020 était d'œuvrer à l'adaptation du service aux usager, il a été ainsi validé :

- ▶ La révision et mise en œuvre du schéma directeur des déchèteries et équipements associés.
- ▶ La révision et mise en œuvre du schéma directeur de collecte avec l'intégration des Extension de Consignes de Tri

En parallèle, Cap Atlantique est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de prévention et de réduction des déchets, considérée comme un enjeu majeur dans sa politique publique de gestion des déchets et de nombreuses actions ont déjà été mises en œuvre :

- ▶ La promotion du compostage individuel
- ▶ la sensibilisation des scolaires et du grand public
- ▶ Le diagnostic du territoire établi en 2015
- ▶ L'engagement dans le programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage (2016/2019) avec notamment :
 - La poursuite des actions de sensibilisation (compostage individuel, prévention des déchets...)
 - La mise en place de nouvelles actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire, compostage collectif, tout-venant...)

- Le déploiement opérationnel avec mise en place de nouvelles filières en déchèterie pour favoriser le recyclage (coquillages, mobilier)...

Le nouveau mandat (2020-2026) affirme une volonté forte d'accroître la communication et la relation au citoyen, notamment à la vue des enjeux financiers et de réduction des déchets non valorisés et de formaliser le projet par l'élaboration du PLPDMA à l'échelle du territoire.

L'objectif est de toucher l'ensemble des acteurs (particuliers, professionnels, administration...) grâce à un plan d'action adapté à chaque cible.

5.2. Synthèse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM)

ATOUS

- ▶ Volonté politique d'agir pour la prévention ;
- ▶ Engagement de la Collectivité dans la démarche prévention depuis toujours ;
- ▶ Mise en place du nouveau schéma directeur de collecte ayant favorisé les gestes de tri des habitants ;
- ▶ Demande des citoyens pour plus de services, notamment en termes de réemploi ;
- ▶ Engagement des partenaires locaux ;
- ▶ Redevance Spéciale instaurée depuis 10 ans.

FAIBLESSES

- ▶ Gisements en déchèterie toujours en hausse ;
- ▶ Méconnaissance de la population du fonctionnement de la gestion des déchets ;
- ▶ Manque de visibilité des actions et outils de communication sur la prévention ;
- ▶ Actions qui touchent en général les personnes déjà sensibilisées.

OPPORTUNITES

- ▶ Contexte réglementaire qui fixe des objectifs en matière de réduction et de valorisation des déchets ;
- ▶ Prise de conscience collective sur les enjeux environnementaux et climatiques ;
- ▶ Emergence de nouveaux acteurs sur les thématiques sociales et environnementales ;
- ▶ Caractéristiques du territoire permettant de développer des actions liées aux commerçants et professionnels du tourisme.

MENACES

- ▶ Méfiance de certains citoyens sur les modalités de gestion des déchets (médiatisation) ;
- ▶ Coûts de gestion à la hausse ;
- ▶ Besoins des professionnels différents de ceux des habitants ;
- ▶ Activités touristiques importantes, qui génèrent de nombreux déchets avec un public mouvant et difficilement atteignable ;
- ▶ Contraintes sanitaires ayant favorisé le retour au « tout jetable ».

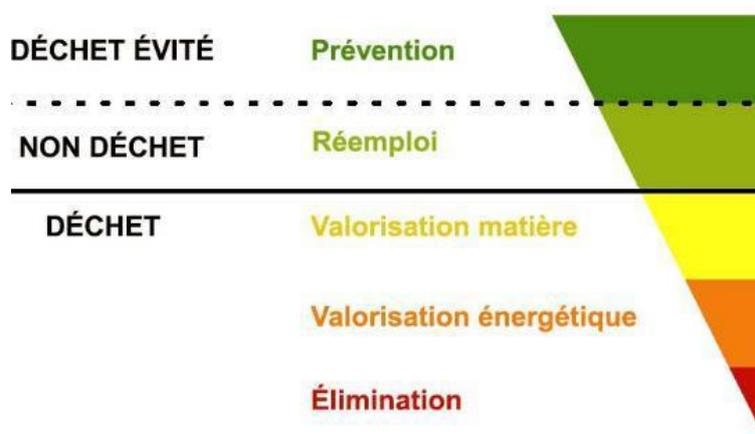
6. Les objectifs du programme

6.1. Les objectifs stratégiques

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de Cap Atlantique vise à atteindre les objectifs suivants :

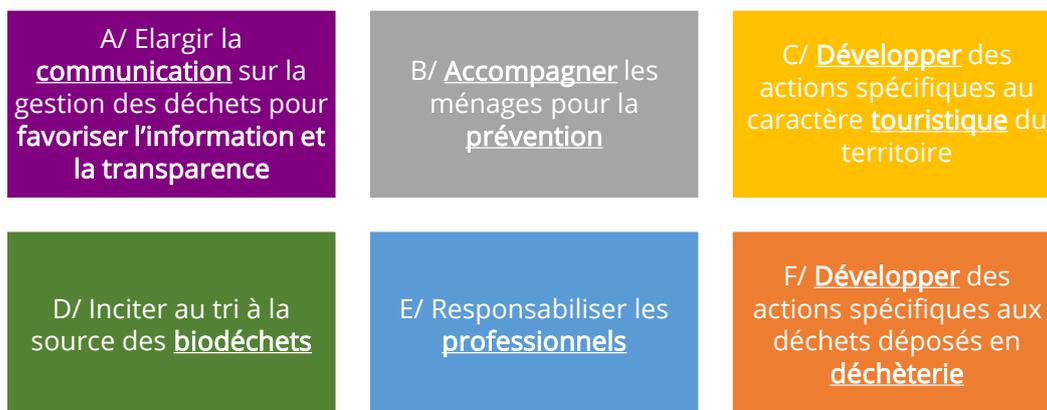
- Réduire les déchets à la source
- Mieux valoriser ceux qui restent

Le programme a été élaboré au cours de l'année 2022 dans le respect de la directive européenne qui précise la priorité à la prévention et à la réduction en hiérarchisant les modes de traitements des déchets selon le schéma ci-dessous :



Les orientations prises par l'agglomération visent à s'adapter au contexte territorial et à répondre aux objectifs quantitatifs de réduction des déchets produits sur le territoire tout en étant pragmatique et réaliste, en cohérence avec le projet de territoire de Cap Atlantique.

Les axes stratégiques s'organisent autour des six thématiques suivantes :

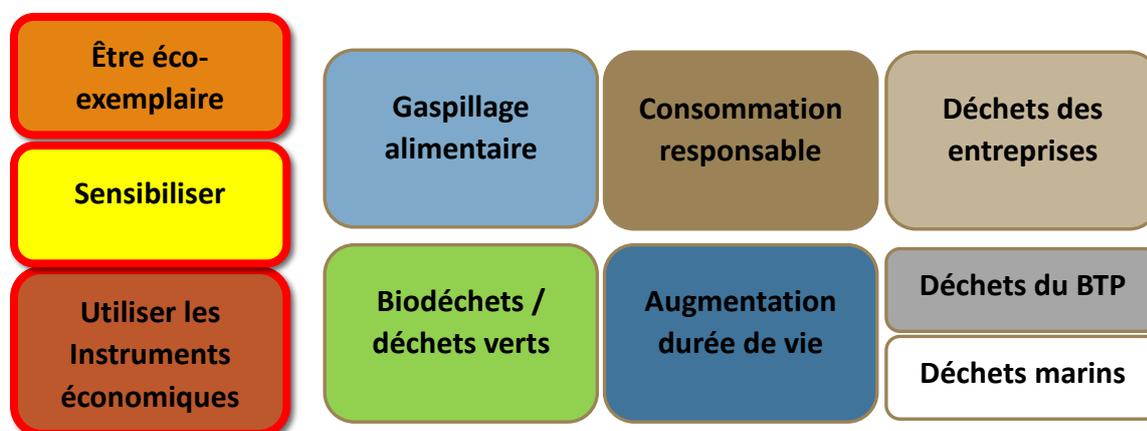


L'objectif est de travailler de manière transversale sur l'accompagnement des usagers (particuliers et professionnels) dans le changement de leurs pratiques et ceci sur l'ensemble des flux.

Ces orientations stratégiques de Cap Atlantique se déclinent en 17 axes de travail. Ces axes de travail sont composés d'actions opérationnelles qui seront mises en œuvre progressivement tout au long du programme.

		AXES DE TRAVAIL
A/ Elargir la communication sur la gestion des déchets pour favoriser l'information et la transparence	A.1	Renforcer la sensibilisation grand public à travers un plan de communication pluriannuel
	A.2	Mesurer et communiquer sur la production et les coûts des déchets
	C.3	Réduire les déchets générés au sein des services de Cap Atlantique et des communes
B/ Accompagner les ménages pour la <u>prévention</u>	B.4	Développer les ateliers « faire soi-même » en s'appuyant sur les acteurs locaux
	B.5	Développer un annuaire et une cartographie des acteurs du zéro déchet (vrac, réemploi, réparation...)
	B.6	Réflexion et étude d'opportunité sur la réduction de fréquence Omr
C/ Développer des actions spécifiques au caractère <u>touristique</u> du territoire	C.7	Encourager et accompagner les organisateurs d'événements dans la réduction et le tri
	C.8	Promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet
D/ Inciter au tri à la source des <u>biodéchets</u>	D.9	Mettre en œuvre un schéma territorial du tri à la source des biodéchets
	D.10	Développer un suivi du compostage individuel
	D.11	Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
E/ Responsabiliser les <u>professionnels</u>	E.12	Accompagner les commerçants et les acteurs du tourisme en vue d'une labélisation prévention
	E.13	Accompagner les entreprises pour réduire les déchets assimilés générés par leur activité
	E.14	Adapter les tarifs aux professionnels aux coûts réels et aux enjeux
F/ Développer des actions spécifiques aux déchets déposés en <u>déchèterie</u>	F.15	Créer une ressourcerie et/ou matériauthèque
	F.16	Développer les animations de jardinage au naturel et de réutilisation sur place
	F.17	Travailler avec les acteurs du BTP sur la réutilisation de leurs déchets

Chaque axe de travail défini par Cap Atlantique s'inscrit dans l'un des axes thématiques préconisés par l'ADEME



6.2. Les objectifs quantitatifs

Les objectifs quantitatifs définis par la collectivité se veulent ambitieux et en cohérence avec la nécessité de réduire drastiquement la production de déchets. Cependant, aux vues des très fortes augmentations de tonnages des DMA entre 2010 et 2020, il ne semblait pas possible de se caler strictement sur les objectifs réglementaires nationaux sur la base de l'année de référence 2010.

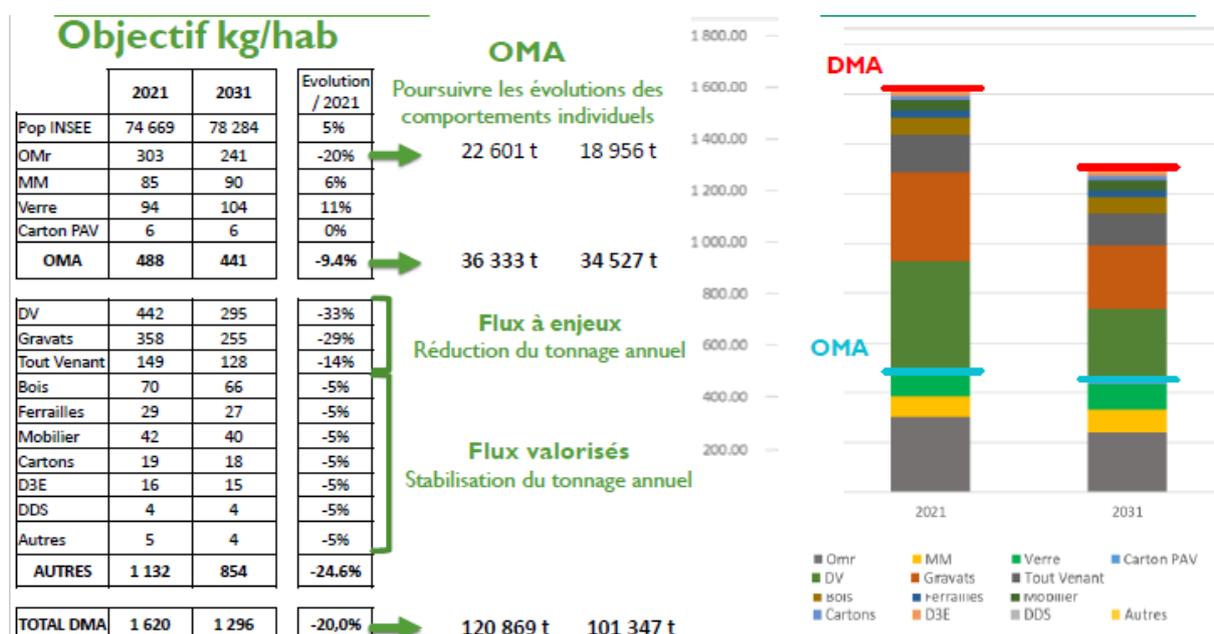
Afin de rester réaliste par rapport à la production de déchets générés sur le territoire, 2021 est l'année de référence retenue par la collectivité.

Trois grands objectifs sont ainsi visés :

- ⇒ Poursuivre les évolutions des comportements initiées concernant les Ordures Ménagères et Assimilées pour diminuer le ratio d'ordures ménagères résiduelles et continuer à valoriser le geste de tri.
- ⇒ Diminuer les tonnages des trois principaux flux collectés en déchèterie, à savoir les tout-venants, les végétaux et les gravats.
- ⇒ Stabiliser les tonnages annuels sur les autres flux collectés en déchèterie.

Objectifs fixés pour 2031 par rapport à l'année 2021			3 groupes d'objectifs		Pragmatique
Diffère des objectifs nationaux fixés par rapport à 2010, Forte augmentation entre 2010 et 2021 : surtout concernant les déchèteries et les déchets verts,			OMA	Déchèteries	
	Poursuivre les évolutions des comportements individuels				
Kg/hab./an	2021-2031	Moy Annuelle			
OMr	- 20%	- 6 kg - 2,2%			
Multi	+ 6 %	+ 0,5 kg			
Verre	+11 %	+ 1 kg			
OMA 2031	441 kg				
OMA / 2021	- 9,4 %				
			Flux à enjeux Réduction du tonnage annuel	Flux valorisés Stabilisation du tonnage annuel	
			Tout venant : - 10 %	Bois	
			Végétaux : - 3,5% / an	Ferrailles	
			Gravats : ramener à 20 kt	Mobilier	
				Divers petits flux	

Les objectifs quantitatifs sont définis dans le tableau suivant :



6.3. Moyens et indicateurs

6.3.1. Moyens matériels et financiers

L'animation du PLPDMA nécessite un fort investissement en termes de moyens humains et financiers, il est donc important de les définir au mieux afin d'assurer la faisabilité des actions engagées.

Les moyens humains, le budget ainsi que les plannings prévisionnels présentés dans les fiches actions ont été définis à partir du contenu prévisionnel de chaque axe de travail. Néanmoins, le plan d'action est un outil dynamique et adaptable en fonction des résultats obtenus chaque année. Le détail des besoins matériels et financiers sera par conséquent revu annuellement selon le déploiement et le suivi des actions.

6.3.2. Indicateurs du PLPDMA

Les indicateurs permettent de mesurer ou d'estimer l'activité et les impacts produits par les actions mises en œuvre. On distingue les indicateurs globaux du PLPDMA des indicateurs des actions :

- ⇒ Les indicateurs globaux du PLPDMA permettent d'apprécier, d'une part, si l'objectif de réduction est atteint et, d'autre part, si les moyens humains et financiers prévus pour atteindre cette réduction ont été mis en œuvre.
- ⇒ Les indicateurs des actions se décomposent, quant à eux en indicateurs d'activité (qui permettent de suivre les moyens alloués et l'état d'avancement de chaque action dans le temps) et en indicateurs d'impact (qui permettent d'évaluer les changements de comportement et/ou les quantités évitées ou réduites par l'action).

7. Le programme d'actions

- A -

Elargir la communication sur la gestion des déchets pour favoriser l'information et la transparence

A.1 - Renforcer la sensibilisation grand public à travers un plan de communication pluriannuel

Contexte	<p>La direction Prévention et Gestion des Déchets de Cap Atlantique dispose de nombreux supports de communication sur la gestion des déchets pour accompagner les usagers à une bonne gestion de leurs déchets. Ces supports ont vocation à aider les usagers dans leurs gestes de tri au quotidien (à la maison comme en déchèterie). Cependant ils ne sont pas forcément bien connus et pas toujours bien utilisés. Il est nécessaire de retravailler un plan de communication pour favoriser un accès facile à la bonne information et en profiter pour orienter davantage la communication vers la prévention des déchets afin d'accentuer la réduction des déchets à la source.</p>
-----------------	--

Objectifs	Enjeux	<p>Définir une stratégie globale de communication sur la gestion des déchets afin d'encourager à un changement durable des pratiques de consommation en s'appuyant sur les enseignements des sciences sociales.</p> <p>Assurer un accès à tous les publics</p> <p>Assurer une démarche continue de communication</p>
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un plan de communication qui vise à changer le comportement des usagers en termes de consommation • Faire comprendre les enjeux environnementaux et financier de la gestion des déchets à la population • Permettre aux usagers de mieux comprendre et de s'approprier les dispositifs de gestion des déchets • Améliorer le geste de tri des usagers
	Périmètre de l'action	Tout le territoire
	Public(s) ciblé(s)	Grand public Entreprises du territoire

Moyens	Démarche	<p>Elaboration de la stratégie de communication et d'accompagnement permettant de toucher tous les publics, y compris les producteurs non ménagers:</p> <p>1/ Etablir un plan de communication annuel</p> <p>2/ Définir des outils et animations adaptés à chaque public</p> <p>3/ Diffuser l'information selon les supports adaptés aux différentes catégories d'usagers ciblés</p>
	Moyens humains	Responsable prévention et sensibilisation Conseillers en prévention des déchets
	Partenaires	Direction communication de Cap Atlantique
	Relais	Services communication des communes adhérentes Acteurs du territoire pouvant être des relais
	Moyens financiers	30 000 € par an

Planning des actions	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
<i>Sensibilisation des scolaires</i>																								
<i>Définition du plan de communication annuel</i>																								
<i>Déploiement d'une application déchets</i>																								
<i>Organisation d'une sensibilisation systématique des nouveaux habitants</i>																								
<i>Campagne de sensibilisation centrée sur la réduction des déchets à la source</i>																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Nombre d'utilisateurs sensibilisés lors des animations ➔ Nombre de supports distribués et ou de consultations en ligne et sur les réseaux sociaux
	Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Quantité de DMA collectés (kg/hab./an) ➔ Taux d'erreur de tri dans les collectes sélectives (% de refus de tri)

- A -

Elargir la communication sur la gestion des déchets pour favoriser l'information et la transparence

A.2 - Mesurer et communiquer sur la production et les coûts des déchets

Contexte

L'augmentation des coûts de gestion des déchets est en constante évolution. Les usagers connaissent mal les dépenses supportées par la collectivité et ne comprennent pas forcément les incidences sur leurs impôts. Il semble nécessaire de communiquer de façon transparente pour faciliter la compréhension de tous et faire comprendre l'intérêt de réduire les déchets à la source.

Objectifs

Enjeux

Faire connaître aux habitants le mode de gestion et de financement de la Direction Prévention et Gestion des Déchets de Cap Atlantique.
Assurer une prise de conscience individuel du coût de chaque geste pour inciter chacun à mieux gérer ses déchets et ainsi réduire l'impact financier.

Objectifs

- Apporter de la transparence en communiquant régulièrement sur les structures de coûts
- Expliquer la réglementation et les impacts financiers pour la collectivité
- Responsabiliser les usagers pour les inciter à réduire leur production
- Maitriser les coûts du service
- Réduire les quantités de DMA

Périmètre de l'action

Tout le territoire

Public(s) ciblé(s)

Grand public
Les collectivités membres
Entreprises du territoire

Moyens

Démarche

1/ Création d'outils clairs et ludiques pour communiquer sur les coûts
2/ Diffusion de l'informations par plusieurs biais pour toucher le maximum de monde

Moyens humains

Responsable prévention et sensibilisation
Conseillers en prévention des déchets

Partenaires

Direction communication de Cap Atlantique
Direction finances de Cap Atlantique

Relais

Services communication des communes adhérentes

Moyens financiers

Inclus dans l'action A.1

Planning des actions	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
<i>Création d'outils claires et ludiques pour communiquer sur les coûts</i>																								
<i>Rendre plus accessibles les données du rapport annuel</i>																								
<i>Diffusion de l'information liée aux coûts</i>																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Evolution du taux de TEOM et des tarifs ➔ Nombres d'articles / publications
	Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Quantité de DMA collectés (kg/hab./an)

- A -

Elargir la communication sur la gestion des déchets pour favoriser l'information et la transparence

A.3 - Réduire les déchets générés au sein des services de Cap Atlantique et des communes

Contexte	<p><i>Avant de demander des efforts de réduction aux habitants, l'exemplarité des collectivités est indispensable. Cap Atlantique, comme les communs membres doivent porter une vigilance aux déchets générés par leurs services.</i></p> <p><i>Les services administratifs et techniques ont déjà mis en place plusieurs actions qu'il est nécessaire de poursuivre et d'accroître pour améliorer le tri mais aussi réduire à la source les déchets via une politique d'achats publics volontariste.</i></p>
-----------------	---

Objectifs	Enjeux	Être exemplaire Sensibiliser aux enjeux de la prévention des déchets pour intéresser les agents et développer le sentiment d'une responsabilité commune sur le sujet et réduire les déchets générés par les services publics Communiquer aux habitants les résultats obtenus
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Réduire la consommation de papiers• Améliorer le tri dans les bureaux• Améliorer le tri et réduire les déchets dans les services techniques
	Périmètre de l'action	Tout le territoire
	Public(s) ciblé(s)	Agents et Elus de Cap Atlantique Agents et Elus des communes

Moyens	Démarche	Proposer un diagnostic déchets à l'ensemble des communes et au sein des différents services de Cap Atlantique. Faire connaître les bonnes pratiques. Etablir un plan et mettre en place un plan d'actions pour réduire les déchets générés. Suivre l'évolution de la production de déchets régulièrement.
	Moyens humains	Conseillers en gestion des déchets
	Partenaires	Direction commande publique de Cap Atlantique Direction communication de Cap Atlantique Agents communaux référents
	Relais	Service des communes
	Moyens financiers	Mobilisation des moyens humains de la collectivité

Planning des actions	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
Proposer un diagnostic déchets à l'ensemble des communes et au sein des différents services de Cap Atlantique.																								
Etablir un plan d'actions pour réduire les déchets générés (outils de communication, équipements, sensibilisation des agents...)																								
Mettre en place le plan d'action																								
Suivre l'évolution de la production de déchets régulièrement.																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Nombre de diagnostics réalisés ➔ Nombre de sensibilisation réalisées
	Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Quantité de déchets générés par les communes ➔ Quantité de déchets générés par les services de Cap Atlantique

- B -

Accompagner les ménages dans le changement de leurs pratiques

B.4 - Développer les ateliers « faire soi-même » en s'appuyant sur les acteurs locaux

Contexte	<i>Cette action vise à développer les ateliers du « faire soi-même » en veillant à ce que ces ateliers puissent toucher un public diversifié. Ces ateliers doivent permettre de diffuser les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets auprès des habitants de manière locale et ciblée sur des thématiques clés en lien avec le réemploi et la réutilisation, mais également porter sur la fabrication de produits du quotidien tels que des produits ménagers ou des cosmétiques.</i>
-----------------	--

Objectifs	Enjeux	Faciliter les actions moins génératrices de déchets en accompagnant les usagers Développer les compétences des habitants du territoire
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la production de déchets • Favoriser le réemploi • Développer des liens sociaux • Apporter de la visibilité au travail des associations et acteurs du secteur
	Périmètre de l'action	Tout le territoire
	Public(s) ciblé(s)	Particuliers

Moyens	Démarche	Organiser tous les ans des ateliers zéro déchet en partenariat avec des acteurs locaux
	Moyens humains	Conseillers en gestion des déchets
	Partenaires	Direction communication de Cap Atlantique Services des communes
	Relais	Associations Acteurs locaux
	Moyens financiers	2 000 € / an

Planning des actions	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
<i>Mise en place d'ateliers</i>																								
<i>Promotion des acteurs locaux agissant pour la réduction des déchets (Repair café, ressourcerie...)</i>																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> ➡ Nombre d'ateliers réalisés ➡ Nombre de participants
	Indicateurs d'impact	➡ Quantité de DMA collectés (kg/hab./an)

- B -

Accompagner les ménages dans le changement de leurs pratiques

B.5 - Développer un annuaire et une cartographie des acteurs du zéro déchet (vrac, réemploi, réparation...)

Conte
xte

Il est nécessaire que chaque habitant s'engage progressivement vers une consommation moins génératrice de déchets. Le développement de l'implication des usagers dans des actions favorisant le réemploi, la réutilisation, la réparation passe notamment l'information de solutions simples et locales. La collectivité doit pour cela porter à la connaissance du public l'ensemble des acteurs et opérateurs locaux œuvrant pour la réduction des déchets.

Objectifs	Enjeux	Recenser les acteurs œuvrant en faveur de la réduction des déchets et les faire connaître du grand public. Inciter les usagers à aller vers les solutions de recyclage, du réemploi, de consommation sans déchet
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Réduire la consommation• Favoriser le réemploi• Apporter de la visibilité au travail des associations et acteurs du secteur• Augmenter la durée de vie de nos objets
	Périmètre de l'action	Tout le territoire
	Public(s) ciblé(s)	Particuliers Professionnels

Moyens	Démarche	Réaliser un inventaire et un diagnostic des acteurs du réemploi existant sur le territoire et partager la donnée sous forme d'annuaire et de cartographie facilement accessible. Encourager de nouveaux acteurs grâce à une labélisation Mettre à jour régulièrement l'outil
	Moyens humains	Conseillers en gestion des déchets
	Partenaires	Direction communication de Cap Atlantique Direction développement économique de Cap Atlantique Services des communes
	Relais	CCI / CMA Associations Acteurs locaux
	Moyens financiers	Mobilisation des moyens humains de la collectivité et budget action A1

Planning des actions	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
Réaliser une enquête auprès des professionnels pour recenser les acteurs œuvrant en faveur de la réduction des déchets																								
<i>Création de l'annuaire et de la cartographie associée</i>																								
<i>Diffusion de l'annuaire et de la cartographie</i>																								
<i>Mise à jour de l'annuaire et de la cartographie</i>																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	➡ Nombre de partenaires identifiés
		➡ Nombre de consultation de la cartographie en ligne

- B -

Accompagner les ménages dans le changement de leurs pratiques

B.6 - Réflexion et étude d'opportunité sur la réduction de fréquence OMr

Contexte	<p>La mise en place des extensions de consignes de tri en 2020 et la mise en œuvre de la généralisation du tri à la source des biodéchets sont des actions qui concourent de manière significative à la réduction du volume de production des ménages pour le flux OMr.</p> <p>Il convient donc d'étudier une adaptation des fréquences, en effet le référentiel national matrice des coûts de l'ADEME confirme statistiquement la corrélation entre fréquence de collecte, quantités collectées et charges de collecte.</p>
-----------------	--

Objectifs	Enjeux	<p>Adapter le niveau de service apporté au besoin nécessaire des usagers</p> <p>Encourager la valorisation de tout ce qui peut l'être</p> <p>Optimiser les coûts de gestion des déchets</p>
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer un outil d'aide à la décision pour les élus de la collectivité concernant les conditions d'adaptation du service • Stabiliser, voire diminuer, les kilomètres de collecte parcourus • Inciter les usagers à une réflexion sur leur potentiel d'évitement • Réduire les déchets non valorisés collectés en porte à porte
	Périmètre de l'action	Tout le territoire
	Public(s) ciblé(s)	Particuliers

Moyens	Démarche	<p>Etude des indicateurs de collecte et d'efficacité du service</p> <p>Mesure de l'impact des actions de prévention</p> <p>Analyse du potentiel d'optimisation du service</p> <p>Adaptation selon l'évolution des besoins</p> <p>Information et sensibilisation des usagers</p>
	Moyens humains	<p>Bureau d'études de la collectivité</p> <p>Responsable bureau d'études</p>
	Partenaires	<p>Direction communication de Cap Atlantique</p> <p>Prestataire en charge de la collecte</p>
	Relais	Communes
	Moyens financiers	Mobilisation des moyens humains de la collectivité

Planning des actions <i>A définir en groupe de travail</i>	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
<i>Etude des indicateurs de collecte</i>																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Indicateur de collecte (taux de présentation et de remplissage des bacs) ➔ Nombre de publications ➔ Suites données à l'étude
----------------------------	--------------------------------	--

- C -

Développer des actions spécifiques au caractère touristique du territoire

C.7 - Encourager et accompagner les organisateurs d'événements dans la réduction et le tri

Contexte	<p>Le tri hors domicile reste une problématique forte et un levier pour chercher du gisement valorisable. De nombreuses manifestations ont lieu chaque année sur le territoire, notamment en période estivale et toutes ne proposent pas de solutions de tri à leurs participants. La collectivité a mis en place un dispositif de tri à disposition des organisateurs depuis 2018. Celui-ci n'est pas bien connu et peu utilisé.</p>
-----------------	---

Objectifs	Enjeux	Réduire les déchets générés sur les manifestations et améliorer le tri Maintenir les gestes pratiqués au domicile dans les activités hors foyers
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Développer le tri sur l'ensemble des manifestations proposées sur le territoire• Accompagner les organisateurs pour proposer des événements éco-responsables• Développer des animations sur la prévention lors des événements• Utiliser les événements comme vitrine du territoire
	Périmètre de l'action	Tout le territoire
	Public(s) ciblé(s)	Associations Communes Organisateurs et public des événements

Moyens	Démarche	Recenser toutes les manifestations du territoire Créer une charte des événements éco-responsables sur le territoire Mettre à disposition du matériel de tri Sensibiliser les organisateurs pour s'assurer la communication des bons messages
	Moyens humains	Conseillers en gestion des déchets
	Partenaires	Direction communication de Cap Atlantique SPL Tourisme
	Relais	Associations de sensibilisation des publics
	Moyens financiers	Mobilisation des moyens humains de la collectivité et budget action A1

Planning des actions	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
Recenser les manifestations du territoire																								
Mettre à jour de la méthodologie et des moyens proposée aux organisateurs																								
Créer une charte des évènements éco-responsables sur le territoire																								
Mettre à disposition du matériel de tri																								
Sensibiliser les organisateurs pour s'assurer la communication des bons messages																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Nombre de manifestations couvertes ➔ Nombre d'organisateur sensibilisés
	Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Quantité de déchets générés sur les manifestations

- C -

Développer des actions spécifiques au caractère touristique du territoire

C.8 - Promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet

Contexte	<i>La consommation de l'eau du robinet est parfois mal vue par les consommateurs (pollution éventuelle de l'eau, goût, ...). Cependant, cela représente un budget non négligeable pour les foyers ainsi qu'une production importante de déchets (déchets de production, de transports, de distribution et de consommation – bouteilles d'eau).</i>
-----------------	--

Objectifs	Enjeux	Réduire la consommation des bouteilles en plastiques Valoriser l'eau du robinet
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la consommation de l'eau du robinet et l'utilisation de gourdes réutilisables Réduire les quantités de bouteilles plastiques consommées/jetées
	Périmètre de l'action	Tout le territoire
	Public(s) ciblé(s)	Associations Communes Particuliers

Moyens	Démarche	Mieux communiquer sur la qualité de l'eau du robinet Organisation d'une année de l'eau sur le territoire de Cap Atlantique Concourir à l'accessibilité de point d'eau pour les usagers Cartographie des points « relai eau »
	Moyens humains	Conseillers en gestion des déchets
	Partenaires	Direction de l'eau et de l'assainissement de Cap Atlantique et délégataires Direction communication de Cap Atlantique
	Relais	Associations Communes
	Moyens financiers	Mobilisation des moyens humains de la collectivité et budget action A1

Planning des actions	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
<i>Campagne de communication</i>																								
<i>Animations « bar à eaux » pour valoriser la qualité gustative de l'eau</i>																								
<i>Cartographie de « points relais eau »</i>																								
<i>Sensibilisation à la mise en œuvre de pt relais</i>																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> ➡ Nombre d'informations transmises sur la qualité de l'eau ➡ Nombre d'animations réalisées ➡ Nombre de point « relai eau » sur le territoire
	Indicateurs d'impact	➡ Evolution du ratio du flux bouteilles PET recyclé

- D -

Inciter au tri à la source des biodéchets

D.9 - Mettre en œuvre un schéma territorial du tri à la source des biodéchets

Contexte	<p>Les biodéchets représentent un axe d'intervention prioritaire du PLPDMA. Le potentiel d'extraction du flux ordures ménagères est importante.</p> <p>Cap Atlantique assure depuis sa création la distribution de composteurs individuels et depuis 2016 quelques points de compostage collectifs ont été mis en service.</p> <p>Il convient de mettre en œuvre une généralisation du tri à la source de ce flux par une complémentarité de solutions individuelles ou collectives afin de pouvoir apporter une solution à l'ensemble des habitants.</p>
-----------------	---

Objectifs	Enjeux	Détourner un gisement important des OMR grâce la complémentarité des solutions de gestion de ce flux
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• 100 % des habitants desservis par une solution de tri à la source des biodéchets• Réduire la quantité de déchets alimentaires compostables présente dans les ordures ménagères
	Périmètre de l'action	Tout le territoire
	Public(s) ciblé(s)	Associations Particuliers

Moyens	Démarche	Développer plusieurs types de solutions Définir la solution la plus adaptée à chaque contexte Formation et montée en compétences des acteurs (référénts, bailleurs sociaux, gestionnaires d'immeubles, entreprises d'entretiens...) Assurer un déploiement progressif pour permettre l'accompagnement nécessaire à chaque étape
	Moyens humains	Conseillers en gestion des déchets
	Partenaires	Services des communes Acteurs locaux
	Relais	Référénts de quartier pour les solutions collectives
	Moyens financiers	20 000 € en phase d'expérimentation 50 000 € par année de mise en œuvre

Planning des actions	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
<i>Finalisation du schéma territorial du tri à la source des biodéchets</i>																								
<i>Expérimentation sur plusieurs sites</i>																								
<i>Déploiement du schéma territorial du tri à la source des biodéchets</i>																								
<i>Suivi du schéma territorial du tri à la source des biodéchets</i>																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Nombre de sites de compostage partagé installés ➔ Nombre de points de collecte des biodéchets ➔ Nombre d'habitants desservis
	Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Quantité d'OMr collectés (kg/hab./an)

- D -

Inciter au tri à la source des biodéchets

D.10 - Développer un suivi du compostage individuel

Contexte	<p>Cap Atlantique distribue gratuitement des composteurs aux habitants depuis le début des années 2000. Plus de 20 000 composteurs individuels ont ainsi été donnés aux habitants.</p> <p>Des animations scolaires sont proposées chaque année à l'ensemble des écoles, notamment sur le thème du compostage.</p> <p>Une distribution de compost est proposée annuellement aux habitants et permet de les sensibiliser sur l'utilisation du compost.</p>
-----------------	--

Objectifs	Enjeux	<p>Sensibiliser le public aux enjeux du compostage</p> <p>Proposer une solution de tri à la source des biodéchets</p> <p>Diminuer la part de biodéchets dans les ordures ménagères</p>
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le compostage de chaque foyer Assurer un accompagnement efficace Valoriser les déchets fermentescibles sur place
	Périmètre de l'action	Tout le territoire
	Public(s) ciblé(s)	Particuliers

Moyens	Démarche	<p>Enquête sur la pratique du compostage</p> <p>Mise en place d'animations autour du compostage</p> <p>Mise en place d'un suivi et accompagnement régulier des particuliers</p>
	Moyens humains	Conseillers en gestion des déchets
	Partenaires	Services des communes
	Relais	Associations
	Moyens financiers	30 000 € / an

Planning des actions	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
<i>Enquête sur la pratique du compostage</i>																								
<i>Mise en place d'animations autour du compostage (distribution de composteurs / ateliers de sensibilisation)</i>																								
<i>Mise en place d'un suivi régulier des particuliers</i>																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Nombre de composteurs distribués ➔ Nombre de participation à l'enquête ➔ Nombre de foyers suivis
	Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Quantité d'OMr collectés (kg/hab./an)

- D -

Inciter au tri à la source des biodéchets

D.11 - Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Contexte	<i>Les établissements de restauration collective sont potentiellement de fort générateur de gaspillage de denrée alimentaire. Il s'agit à la fois de sensibiliser et d'accompagner les restaurants collectifs dans l'évolution de leurs objectifs et de leur fonctionnement afin de limiter la production de déchets alimentaires : organisation du service des repas, adaptation des portions, qualité des produits, manière de cuisiner, etc.</i>
-----------------	---

Objectifs	Enjeux	Sensibiliser les gestionnaires d'établissements à cette thématique Faire évoluer les pratiques Sensibiliser les usagers de ces établissements
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter la production de déchets alimentaires • Assurer la valorisation organique des biodéchets qui n'ont pas pu être évités
	Périmètre de l'action	Tout le territoire
	Public(s) ciblé(s)	Etablissements de restauration collective Particuliers (convives)

Moyens	Démarche	Réaliser des diagnostics des restaurants collectifs Organiser des suivis ponctuels de production (pesées) Accompagner au changement à l'aide des outils existants (guides...)
	Moyens humains	Conseillers en gestion des déchets
	Partenaires	Acteurs locaux Conseil départemental Conseil régional
	Relais	
	Moyens financiers	Mobilisation des moyens humains et techniques de la collectivité

Planning des actions	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
<i>Diagnostics sur la gestion des déchets des établissements</i>																								
<i>Campagne de pesées</i>																								
<i>Accompagnement au changement</i>																								
<i>Sensibilisation des convives</i>																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Nombre de diagnostics réalisés ➔ Nombre d'animations réalisées
	Indicateurs d'impact	➔ Evolution de la production de déchets des établissements

- E -

Responsabiliser les professionnels

E.12 - Accompagner les commerçants et les acteurs du tourisme en vue d'une labélisation prévention

Contexte	<p><i>Cap Atlantique est un territoire très touristique présentant une proportion importante de son tissu économique en nombre d'établissements dont l'activité est liée au tourisme.</i></p> <p><i>Les déchets de ces activités sont pour la plupart assimilables aux déchets ménagers et ce gisement représente une proportion importante pour les résultats du SPGD.</i></p> <p><i>Il convient donc d'accompagner ces acteurs du territoire dans une démarche d'amélioration de la gestion de leurs déchets</i></p>
-----------------	--

Objectifs	Enjeux	Mobiliser les acteurs locaux pour la mise en place de gestes et d'actions visant à prévenir la production de déchets et améliorer leur tri.
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Engager les acteurs du tourisme dans une sensibilisation de leurs utilisateurs à la prévention
	Périmètre de l'action	Tout le territoire
	Public(s) ciblé(s)	Professionnels Habitants du territoire Visiteurs du territoire

Moyens	Démarche	Identifier les acteurs du territoire Créer des outils de communication dédiés aux petits commerçants et acteurs du tourisme Créer une charte d'engagement pour les professionnels du territoire et un label pour valoriser leurs engagements
	Moyens humains	Conseillers en gestion des déchets
	Partenaires	CCI / CMA SPL Tourisme Communes
	Relais	SPL Associations Communes
	Moyens financiers	Mobilisation des moyens humains de la collectivité + budget à déterminer avec les partenaires lors du démarrage de l'action

Planning des actions	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
<i>Développer des outils de communication dédiés aux petits commerçants et aux acteurs du tourisme</i>																								
<i>Créer une charte des commerçants / professionnels éco-responsables</i>																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	➔ Nombre d'établissements labélisés
	Indicateurs d'impact	➔ Quantité d'OMr collectés (kg/hab./an)

- E -

Responsabiliser les professionnels

E.13 - Accompagner les entreprises pour réduire les déchets assimilés générés par leur activité

Contexte	Depuis 2012 et la mise en place de la redevance spéciale, Cap Atlantique accompagne les gros producteurs de son territoire sur l'étude de leur production de déchets afin de déterminer les potentiels de réduction du flux ordures ménagères. La poursuite de ces diagnostics est un impératif dans l'accompagnement des producteurs de déchets ménagers.
-----------------	---

Objectifs	Enjeux	Amener l'ensemble des acteurs du territoire à identifier leur impact en termes de production de déchets. Mobiliser les producteurs de déchets assimilés dans une démarche de prévention et d'économie circulaire
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Inciter les professionnels à mieux valoriser leurs déchets Enclencher des synergies entre acteurs du territoire
	Périmètre de l'action	Tout le territoire
	Public(s) ciblé(s)	Professionnels

Moyens	Démarche	Proposer des rencontres avec les professionnels assujettis à la redevance pour faire un point sur la gestion de leur déchets (diagnostics, évolutions des tonnages collectés, qualités du tri, gisement évitables...) Communiquer auprès de toutes les entreprises sur les bons réflexes Créer un réseau et des synergies entre les acteurs
	Moyens humains	Conseillers en gestion des déchets
	Partenaires	Direction développement économique de Cap Atlantique CCI /CMA
	Relais	Communes Associations
	Moyens financiers	Mobilisation des moyens humains de la collectivité + budget à déterminer avec les partenaires lors du démarrage de l'action

Planning des actions	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
<i>Continuer à proposer des diagnostics déchets pour accompagner les professionnels</i>																								
<i>Communiquer via les réseaux professionnels</i>																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	➔ Nombre de professionnels accompagnés
	Indicateurs d'impact	➔ Quantité d'OMr collectés (kg/hab./an)

- E -

Responsabiliser les professionnels

E.14 - Adapter les tarifs aux professionnels aux coûts réels et aux enjeux

Contexte	<p>En 2021, 118 entreprises sont soumises à la redevance spéciale ainsi que 61 campings (seuil 1 080 L par semaine) pour un montant annuel de 478 428 €.</p> <p>Les tarifs établis en 2012 doivent être réévaluer, notamment pour refléter l'évolution importante des coûts de traitement des déchets résiduels et de la TGAP associée. En effet, ces évolutions sont la résultante des politiques publiques nationales de prévention et de réduction des déchets résiduels.</p> <p>Une redevance est également appliquée aux professionnels venant en déchèterie (selon le type de déchets déposés). Les tarifs sont révisés tous les ans</p>
-----------------	--

Objectifs	Enjeux	Inciter à réduire les quantités de déchets non valorisables et d'ordures ménagères Inciter à valoriser tous ce qui peut l'être
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Equilibrer l'utilisation du service et la participation financière • Amélioration de l'impact des outils économiques dans la démarche de prévention
	Périmètre de l'action	Tout le territoire
	Public(s) ciblé(s)	Gros producteurs de déchets assimilés aux déchets ménagers pris en charge par le service public

Moyens	Démarche	Remise à jour de la grille tarifaire par analyse de l'évolution des coûts Analyse des différents scénarios en termes d'incitation Communication, sensibilisation et information
	Moyens humains	Bureau d'études de la DPGD AMO externe Conseillers en gestion des déchets
	Partenaires	Direction finances de Cap Atlantique Direction communication de Cap Atlantique
	Relais	CCI /CMA
	Moyens financiers	10 000 € pour l'étude et l'accompagnement

Planning des actions	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
Réflexion sur le calcul de la redevance																								
Accentuer les contrôles de suivis et qualités des collectes																								
Accentuer les contrôles en déchèterie (limites de volumes, facturation)																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	➔ Nombre de professionnels assujettis à la redevance
	Indicateurs d'impact	➔ Volume de déchets collectés par établissement ➔ Montants des recettes liées à la redevance spéciale

- F -

Développer des actions spécifiques aux déchets déposés en déchèterie

F.15 - Créer une ressourcerie et/ou matériauthèque

Contexte	<p>La ressourcerie, dont la création a été validée dans le cadre du schéma directeur des déchèteries et équipements associés, a vocation à être le lieu central du réemploi et plus généralement de la démarche de prévention des déchets sur le territoire.</p> <p>La ressourcerie sera accompagnée d'un réseau intercommunal de collecte et de revente des gisements détournés par le réemploi.</p>
-----------------	---

Objectifs	Enjeux	Promouvoir le réemploi des déchets
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Détourner des flux de déchèterie orientés actuellement vers l'enfouissement pour les réorienter vers le réemploi Disposer d'un lieu bien identifié par les usagers et démonstrateur de la prévention des déchets Créer un maillage territorial de collecte et revente du réemploi
	Périmètre de l'action	Tout le territoire
	Public(s) ciblé(s)	Associations Communes Particuliers

Moyens	Démarche	Dans l'attente de l'aboutissement du projet, des actions de sensibilisation peuvent être mises en place pour favoriser le réemploi au quotidien.
	Moyens humains	Bureau d'étude de la Direction Prévention et Gestion des Déchets
	Partenaires	Direction développement économique de Cap Atlantique
	Relais	Acteurs du réemploi Porteur de projet à identifier
	Moyens financiers	Intégrés à la Planification Pluriannuel d'investissement du Schéma directeur des déchèteries et équipements associés.

Planning des actions	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
Promouvoir l'animation "le Coin des Occaz"																								
Développer les "zones de don" sur le territoire (déchèteries, centre-bourg, campings...)																								
Sensibiliser les habitants au réemploi																								
Etudier l'aménagement des futures déchèteries																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	➔ Mise en œuvre de la ressourcerie
	Indicateurs d'impact	➔ Gisement détourné ➔ Quantité d'OMr collectés (kg/hab./an)

- F -

Développer des actions spécifiques aux déchets déposés en déchèterie

F.16 - Gérer les végétaux en proximité

Contexte	Les végétaux représentent l'un des tonnages les plus importants en déchèterie avec 32 983 tonnes collectées en 2021 (y compris déchets des professionnels). Ces tonnages n'ont cessé d'augmenter de 2010 à 2017 et tendent à diminuer depuis.
-----------------	---

Objectifs	Enjeux	Réduire le tonnage des déchets verts déposés en déchèterie de 3,5% par an
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des solutions aux usagers pour valoriser leurs végétaux à domicile Encourager les professionnels à valoriser leurs déchets sur place et/ ou à utiliser le réseau professionnel
	Périmètre de l'action	Tout le territoire
	Public(s) ciblé(s)	Associations Communes Particuliers Professionnels

Moyens	Démarche	Promouvoir la gestion des déchets verts à domicile grâce à un plan de communication ciblé et à des animations « grand public » Développer un plan d'actions pour inciter les professionnels à valoriser leurs déchets verts
	Moyens humains	Conseillers en gestion des déchets
	Partenaires	Direction communication de cap Atlantique Services des communes
	Relais	Acteurs locaux Associations
	Moyens financiers	Mobilisation des moyens humains de la collectivité + budget action A1

Planning des actions	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
Mise en place d'un plan d'actions pour les professionnels																								
Foyers témoins																								
Développer des animations sur la gestion des déchets verts (distribution de composteurs, démonstration de broyage, ateliers de sensibilisation sur le jardinage au naturel, conseils sur choix des végétaux)																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Nombre d'animations par an ➔ Nombre de foyers témoin
	Indicateurs d'impact	➔ Evolution du tonnage de déchets verts collecté

- F -

Développer des actions spécifiques aux déchets déposés en déchèterie

F.17 - Travailler avec les acteurs du BTP sur la réutilisation de leurs déchets

Contexte	<i>Le secteur de la construction est le premier consommateur de ressources et le premier producteur de déchets. Les enjeux de développement d'une économie circulaire sont très forts dans ce secteur pour répondre aux besoins de construction tout en réduisant la pression sur le prélèvement de matières premières et la production de déchets. De nombreux leviers sont possibles depuis la conception jusqu'aux filières de gestion des produits en fin de vie.</i>
-----------------	---

Objectifs	Enjeux	Les flux occasionnés par ce secteur et pris en charge par le SPGD sont d'une ampleur importante sur le territoire de Cap Atlantique.
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les tonnages de gravats en déchèterie • Favoriser le réemploi
	Périmètre de l'action	Tout le territoire
	Public(s) ciblé(s)	Professionnels Communes

Moyens	Démarche	Mise en place progressive des nouvelles REP Echanges avec les professionnels du bâtiment du secteur Sensibilisation des communes aux enjeux environnementaux et favoriser les clauses environnementales dans les marchés publics
	Moyens humains	Conseillers en gestion des déchets
	Partenaires	CAPEB Fédération Française du Bâtiment Eco-organismes
	Relais	Communes
	Moyens financiers	Non défini

Planning des actions	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																				
<i>Etude de faisabilité sur les nouvelles REP</i>																								
<i>Déploiement progressif des nouvelles REP</i>																								
<i>Création de groupe de travail avec les professionnels du BTP</i>																								
<i>Accompagner les communes de l'agglomération, les maîtres d'ouvrages privés et maîtrises d'œuvre sur le réemploi et le recyclage de leurs déchets du BTP</i>																								

Suivi et évaluation	Indicateurs d'activités	➔ Nombre de déchèterie équipées
	Indicateurs d'impact	➔ Gisement collecté en déchèterie

8. Lexique

ADEME > Agence de la transition écologique, anciennement Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AGEC > loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

AMO > Assistance Maîtrise d'Oeuvre

AV > Apport Volontaire

Biodéchets > Déchets organiques (déchets alimentaires et végétaux)

BTP > Bâtiment et Travaux Publics

CCES > Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

CCI > Chambre de Commerce et d'Industrie

CMA > Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CRESS > Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

CS > Collecte Sélective (emballages, papier, verre...)

CSR > Combustibles Solides de Récupération

DAE > Déchets des Activités Économiques (les déchets des entreprises)

DDS > Déchets Diffus Spécifiques

DEA > Déchets d'Éléments d'Ameublement

DEEE > Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DMA > Déchets Ménagers et Assimilés

DREAL > Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI > Établissement Public de Coopération Intercommunale

ISDD > Installation de Stockage de Déchets Dangereux

ISDND > Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

LETCV > Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Mâchefers > Constitués en majorité de matériaux incombustibles (verre, ..) les mâchefers sont des résidus solides recueillis à la base des fours de l'UVE à l'issue de la combustion des déchets.

MODECOM > MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères / Méthode développée par l'ADEME qui permet aux utilisateurs de réaliser leur propre campagne d'analyse, d'évaluer par exemple le gisement de matières recyclables ou celui des emballages, de déterminer les

variations et les spécificités liées, notamment, à la nature de l'habitat.

Nudge > Le nudge vise à inciter des individus ou l'ensemble d'un groupe humain à changer tels comportements ou à faire certains choix sans les mettre sous contrainte, obligation ni menace de sanction.

OCDE > Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OMr > Ordures Ménagères résiduelles

PAP > Collecte en Porte-A-Porte (en bac roulant)

PAT > Plan Alimentaire Territorial

PAV / AV > Collecte en Point d'Apport Volontaire (en colonne)

PCI > Le Pouvoir Calorique Inférieur est la quantité théorique d'énergie contenue dans un combustible. Le « PCI » désigne la quantité de chaleur dégagée par la combustion d'une unité de masse de produit (1kg) dans des conditions standardisées. Plus le PCI est élevé, plus le produit fournit de l'énergie.

PLPDMA > Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PMCB > Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

PMR > Personne à Mobilité Réduite

PNM > Producteurs Non Ménagers

PRPGD > Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PVC > Le PolyVinyl Chloride est un plastique rigide, notamment utilisé dans la fabrication des fenêtres

RCU > Réseau de Chaleur Urbain

REP > Responsabilité Élargie du Producteur

RM > Rennes Métropole

RS > Redevance Spéciale

SPGD > Service Public de Gestion des Déchets

SPL > Sociétés Publiques Locales

TEOM > Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP > Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TSAU > Textiles Sanitaires à usage Unique

UVE > Unité de Valorisation Énergétique

ZD > Zéro Déchet

ZDZG > Zéro Déchet, Zéro Gaspillage

I

Réaliste

Devoir

Réduction

Proximité

Nécessaire

Pragmatique

Valorisation

Persévérance

Réutilisation

Bon sens

Pédagogie

Évité

Qualité

Adaptabilité

Ambitieux

Recyclabilité

Communication

A la source

Insertion

Obligation

2022 - 2028